

Juin 2022

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mai 2022 : le cap des douze baisses consécutives des ventes est atteint

En mai 2022, 10 101 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en chute de 9,4 % par rapport à mai 2021. Ce douzième repli consécutif est dû aux difficultés d'approvisionnement des usines automobiles aggravées depuis le début de l'année par la guerre en Ukraine et le rebond de la pandémie de Covid-19 en Asie. Il s'agit de la plus longue série de baisses depuis celle de 2012/2013 qui était liée à la diminution des aides de l'État (suppression de la prime à la casse et durcissement du bonus écologique). En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 17 % par rapport à la période de juin 2020 à mai 2021.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 54 % des immatriculations du mois de mai. Elles se sont repliées de 7 % par rapport à mai 2021. Sur fond de flambée du tarif des carburants, l'électrification du parc automobile s'est poursuivie.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a chuté de 24 % en mai. Sur un an, ses ventes ont reculé de 25 %. La dégradation de la trésorerie des entreprises de transport liée à la hausse du prix du gazole les amène depuis quelques mois à différer le renouvellement de leur flotte.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2022

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 053	1 071	332	773	1 227	5 456
Cyclomoteur	194	102	24	58	236	614
Motocyclette	296	167	40	119	173	795
Tricycle et quadricycle à moteur	68	37	21	30	50	206
Remorque légère et caravane	196	116	61	88	106	567
Camping-car	119	61	28	27	59	294
Autobus et autocar	16	-	-	-	-	16
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	84	63	20	16	35	218
Camionnette	402	288	100	125	282	1 197
Camion	50	15	12	6	27	110
Tracteur routier	47	23	15	27	37	149
Remorque lourde	3	2	7	3	4	19
VASP (hors UDVP et camping-car)	53	12	5	6	26	102
Tracteur agricole	78	82	67	49	82	358
Ensemble	3 659	2 039	732	1 327	2 344	10 101

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

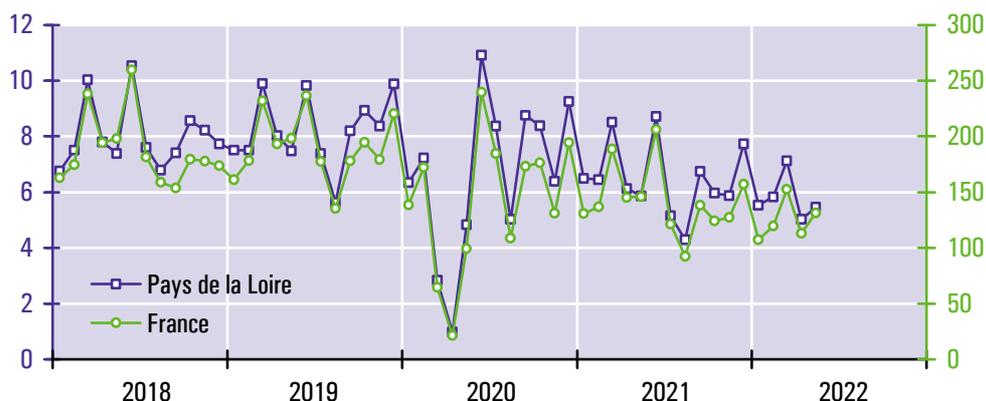
En mai 2022, 5 456 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 7,0 % par rapport à mai 2021, inférieure à celle observée en France (- 10,0 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont fortement diminué par rapport à la période de juin 2020 à mai 2021 (- 18,9 % dans la région et - 18,6 % dans l'Hexagone).

Le recul des immatriculations, observé en continu depuis douze mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale des intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, aluminium, acier, ...) qui ralentit la cadence des chaînes de montage. Le phénomène, généré par la forte reprise économique mondiale, devrait se prolonger en raison de la résurgence du Covid-19 dans plusieurs pays d'Asie producteurs de semi-conducteurs et de la guerre entre l'Ukraine et la Russie où sont fabriqués certains composants automobiles.

La crise automobile tient aussi à des facteurs structurels liés à l'avenir du secteur. Les consommateurs se détournent progressivement du marché du véhicule neuf, redoutant la fin de la vente des véhicules thermiques en 2035 votée par les députés européens il y a quelques jours et les limitations de la circulation des voitures dans les ZFE (zones à faibles émissions).

Dans ce marché en récession, le développement des modèles électriques s'est poursuivi. En mai, ils ont représenté 14 % des ventes de voitures, contre 8 % un an auparavant. Le recul du gazole et de l'essence s'explique par les subventions à l'achat de voitures électriques et la forte hausse du prix des énergies fossiles.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

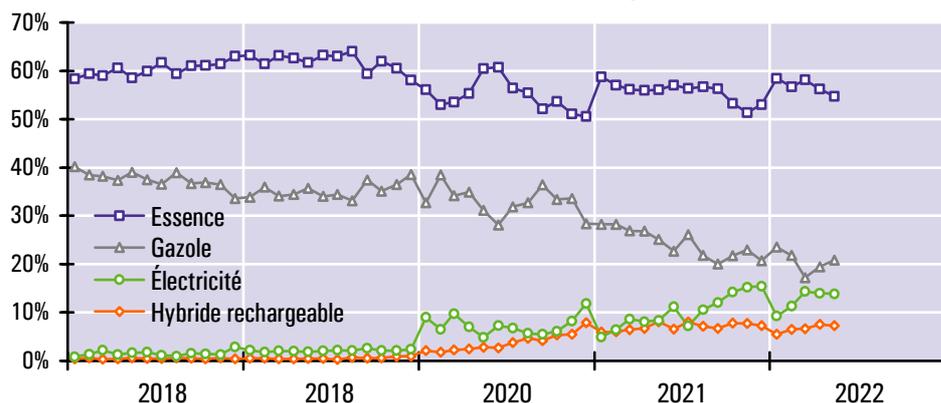
	Mai 2022			Juin 2021 à mai 2022		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 053	38 %	- 11 %	28 373	39 %	- 21 %
Maine-et-Loire (49)	1 071	20 %	- 7 %	14 842	20 %	- 17 %
Mayenne (53)	332	6 %	- 11 %	4 632	6 %	- 21 %
Sarthe (72)	773	14 %	- 18 %	10 453	14 %	- 22 %
Vendée (85)	1 227	22 %	+ 12 %	15 112	21 %	- 14 %
Essence	2 986	55 %	- 9 %	40 867	56 %	- 18 %
Gazole	1 138	21 %	- 23 %	15 766	21 %	- 42 %
Électricité	756	14 %	+ 54 %	9 201	13 %	+ 37 %
Hybride rechargeable	398	7 %	- 16 %	5 164	7 %	+ 4 %
Autres motorisations	178	3 %	+ 28 %	2 414	3 %	+ 57 %
Personnes morales	2 666	49 %	- 11 %	37 472	51 %	- 15 %
Personnes physiques	2 790	51 %	- 2 %	35 940	49 %	- 23 %
Ensemble	5 456	100 %	- 7 %	73 412	100 %	- 19 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mai 2022 et celles de mai 2021

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

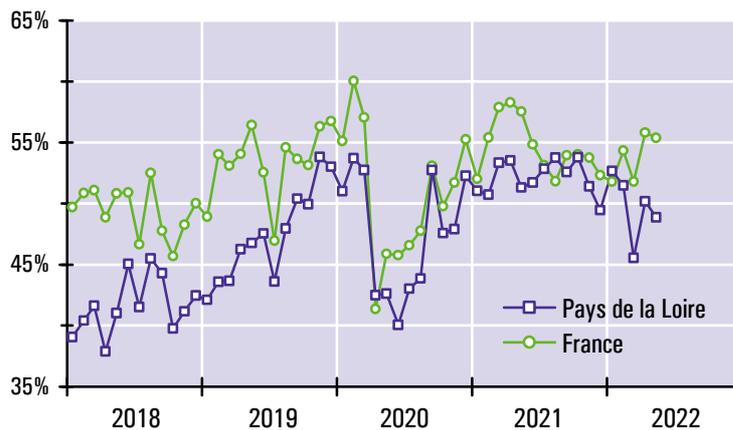


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de la voiture, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Au cours des douze derniers mois, les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) n'ont ainsi représenté que 49 % des ventes de voitures neuves dans les Pays de la Loire. Pour mémoire, cette part était de 52 % en 2019 avant la crise sanitaire et de 70 % en 2009.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

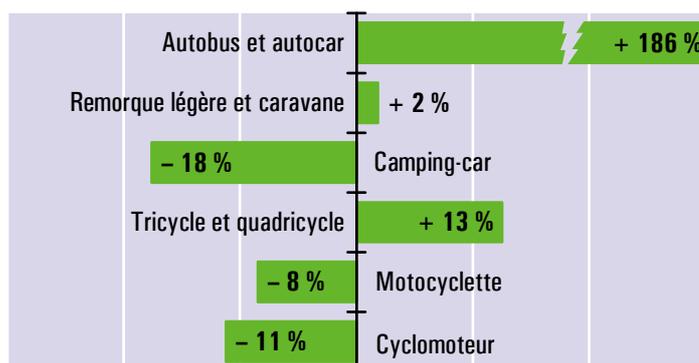
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de mai ont diminué de 7,1 % par rapport au même mois de 2021. Ce recul est le sixième de suite. En cumul annuel, l'évolution des immatriculations est négative (-5,7 %). Le segment des autobus et des autocars est en revanche dans un cycle de très forte croissance, avec des ventes multipliées par trois au cours des douze derniers mois et par six dans le seul département de la Loire-Atlantique.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 22 % par rapport à mai 2021. 71 % d'entre-elles sont des camionnettes. La chute des ventes observée lors des douze derniers mois (-23 %) est la plus élevée depuis au moins trente ans. Elle est la conséquence de la forte détérioration de la situation financière des transporteurs routiers, due à l'envolée du prix des carburants.

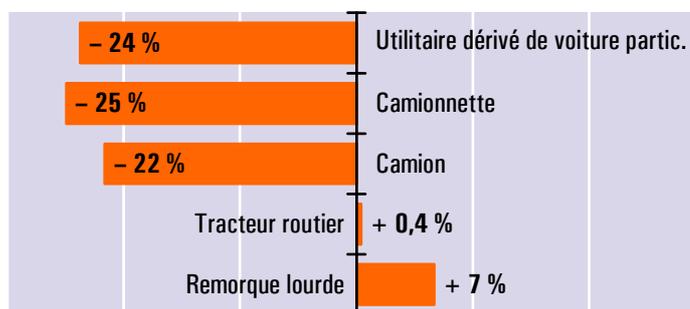
Les ventes de tracteurs agricoles se sont tassées de 2,7 % par rapport à mai 2021 mais ont progressé de 2,9 % en cumul annuel. Dans des volumes quatre fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en recul de 18 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

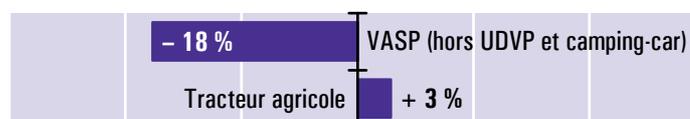
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2021 à mai 2022) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2020 à mai 2021)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2022